



Madame, Monsieur,

Toute l'équipe municipale se joint à nous pour vous souhaiter une excellente année 2024.

La nouvelle organisation des rythmes scolaires sur 4 jours et demi donne satisfaction, comme l'atteste notamment la fréquentation de plus de **75 % des enfants scolarisés** aux Ateliers de Découverte Éducatifs (ADE).

Depuis septembre 2023, une nouvelle politique tarifaire a été mise en place. Elle vise une plus grande équité (barème de tarifs échelonnés sur la base du quotient CAF) et une simplification de l'accès aux droits des familles (pas de dossier à constituer pour les aides). Elle s'accompagne du déploiement de la réservation en ligne sur l'espace famille, des créneaux de la restauration et du périscolaire. Pour rappel, **l'année scolaire 2023-2024 sera une année d'expérimentation** qui doit permettre à chaque famille de prendre l'outil en main. Il n'y aura **aucune majoration tarifaire sur cette année scolaire**.

Toujours avec la volonté de contribuer à la réussite de chaque élève, **la Ville met à disposition des moyens humains et logistiques conséquents dans le cadre de l'accompagnement des enfants** sur le temps scolaire et périscolaire, la sécurisation des écoles, le développement numérique, le programme de réussite éducative, le dispositif « Cité Éducative », l'entretien et la réhabilitation des locaux.

Cette année 2024 sera marquée par les jeux olympiques organisés dans notre pays. Nous en profitons pour rappeler les valeurs de l'olympisme « Amitié, Respect, Excellence », mais aussi celles du paralympisme « Détermination, Égalité, Inspiration et Courage » et faisons le vœu qu'elles soient partagées par tous, adultes et enfants.

Nous vous renouvelons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



Jean-Pierre ABELIN
Maire



Jeannie MARECOT
Adjointe à l'Éducation



excellente
ANNÉE





Quelques informations sur les ADE

- Près de **1800 enfants scolarisés à Châtelleraut** participent aux ADE chaque semaine. De l'art au théâtre, en passant par le football ou les sciences, les élèves, accompagnés et encadrés par les animateurs de la Ville, les partenaires municipaux et les associations locales ou de proximité, découvrent diverses activités. 2024, année olympique, sera l'occasion d'élargir encore l'éventail des possibilités. La gratuité des ADE reste une volonté de la collectivité.

La prochaine période de réservation des ADE aura lieu du 10 au 25 février sur l'espace famille.

Du nouveau pour la restauration et le périscolaire

- Désormais, vous devez réserver la présence de vos enfants à la cantine et au périscolaire via l'espace famille. Pour rappel, le délai de réservation est de **10 jours avant pour les repas** et **2 jours avant pour l'accueil périscolaire**. À l'heure actuelle, aucune majoration n'est appliquée en cas de non-réservation mais elle deviendra effective à partir de septembre 2024.

Autre nouveauté à la cantine, **des repas « sans viande » sont proposés** lors de la réservation et davantage de **produits bio (16%) et locaux (36%)** sont utilisés pour la préparation des repas.

La sécurité de vos enfants, notre priorité

- Depuis la rentrée 2023, la sécurité aux abords des écoles a été renforcée avec la **mise en place de la vidéo-verbalisation** et la **présence de la police municipale**, dès que la situation le nécessite.

Les travaux se poursuivent

- À la **maternelle Paul Painlevé**, les travaux de rénovation sont achevés. Les enfants profitent des nouveaux jeux installés et de locaux mieux isolés.

Par ailleurs, la **réhabilitation complète du groupe scolaire Léo Lagrange** a débuté et durera 3 ans. **L'objectif** : réduire la consommation énergétique des écoles et leur impact sur l'environnement. Nous remercions l'ensemble des financeurs pour leur soutien : l'État par le biais du fonds vert, le Département de la Vienne, la CAF et la Ville de Châtelleraut.

